

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

annuités liquidables Question écrite n° 93517

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur la nécessité d'avoir un suivi des pensions vieillesse des Français résidant à l'étranger. En effet, lorsqu'ils ne reviennent pas sur le territoire, nos compatriotes peuvent se voir couper ces fonds comme ce fut le cas avec Francine Neago, médecin et primatologue mondialement connue pour avoir appris à parler phonétiquement à un singe. Francine Neago a été enseignante en Californie et s'est installée en Indonésie en 1963 où elle a fondé un centre de sauvetage pour les espèces menacées. Elle est revenue en France pour toucher le revenu minimum vieillesse et s'est retrouvée à la rue. Depuis, les appels à la solidarité se sont multipliés. Une récolte de fonds officiels, aiderfrancine.org, permet d'aider à financer un projet de centre de sauvegarde des orangs-outans à Sumatra, où elle devrait pouvoir y retourner. Dans les permanences organisées dans sa circonscription, M. le député rencontre assez souvent les difficultés de personnes âgées ne pouvant toucher ce revenu minimum, ce qui peut provoquer une forme de précarité. À Londres par exemple, le dispensaire français permet d'accueillir ces personnes en précarité pour les renseigner, les soigner et les aider dans leurs démarches. Il aimerait savoir s'il pouvait y avoir une structure permettant d'aider ces personnes en situation de précarité n'arrivant pas à faire valoriser leur situation.

Texte de la réponse

La résidence en France est une condition d'éligibilité au minimum vieillesse, c'est la raison pour laquelle Mme Néago n'a pas pu en bénéficier quand elle résidait à l'étranger. Installée à Aceh en Indonésie à l'été 1985, elle y a toutefois perçu une allocation de solidarité à partir de juillet 2015 auprès de notre consulat. A son retour en métropole, à l'automne 2015, Mme Néago a entrepris les démarches pour obtenir le rétablissement de son minimum vieillesse auprès des instances relevant du ministère des affaires sociales. De manière générale, et afin d'aider nos compatriotes dans leurs démarches lors de leur retour au pays, le MAEDI a mis en ligne sur son site internet "France diplomatie"dans la rubrique "Services aux citoyens"un simulateur en ligne "retour en France" qui présente les principales démarches à accomplir ainsi que les organismes à contacter.

Données clés

Auteur: M. Christophe Premat

Circonscription: Français établis hors de France (3e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 93517 Rubrique : Retraites : régime général

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger **Ministère attributaire :** Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 février 2016, page 1499 Réponse publiée au JO le : 14 juin 2016, page 5375